

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 04 avril 2016**  
**En salle des séances**

Le conseil municipal se réunit sous la présidence de Monsieur le Maire, Henri-Francis DUFOUR. Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

Madame Barbara KUBICKI donne procuration à Madame Isabelle GRILLOT.  
Madame Emilie FERRANT donne procuration à monsieur Henri-Francis DUFOUR.  
Madame Sandrine FONTAINE donne procuration à Madame Fabienne NADOR.  
Monsieur Loris HUG donne procuration à Monsieur Patrick WALTER.

Absent excusé : Monsieur Pierre ROSSETTO .

Madame Isabelle GRILLOT est désignée secrétaire de séance.

**1/ Compte rendu de la séance 14 mars 2016**

Sur proposition de Monsieur Henri-Francis DUFOUR, Maire

**Après délibération,**

**Le conseil municipal à l'unanimité**

**ADOpte** le compte rendu de la séance du 14 mars 2016

**2/ Taux d'imposition 2016**

Monsieur le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu la loi de finances pour 2016,

Il est proposé de fixer l'imposition pour l'année 2016 comme suit : pas d'augmentation des taux pour l'année 2016

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2014</b>	<b>Taux 2015</b>	<b>Taux 2016</b>	<b>Base prévisionnelle 2016</b>	<b>Produit fiscal en euros 2016</b>
TH	9.39	9.39	9.39	4 572 000	429 311 €
TFB	16.36	16.36	16.36	3 429 000	560 984 €
TFNB	18.45	18.45	18.45	15 800	2 915 €
					<b>993 210 €</b>

Après avis favorable de la commission des finances du 31 mars 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**VOTE** les taux des impôts locaux 2016 selon le tableau exposé ci-dessus. Le Maire, le comptable du Trésor Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Guy FRANÇAIS indique que l'élaboration du budget devient difficile. Les taux n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années, il convient cependant d'être vigilant par rapport à notre effort fiscal et ne pas être pénalisé par une baisse des taux de subventions du Conseil Départemental ou de PMA par exemple.

### 3/ Budget primitif 2016

Monsieur le Maire présente le budget 2016 :

Cette année encore, on constate une forte baisse de certaines dotations, en particulier la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui a diminué de 90 000 € en 5 ans.

A cette baisse des dotations s'ajoute l'augmentation du Fonds de Péréquation Intercommunal qui est passé de 6 685 € en 2012 à 47 000 € en 2016. Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités pour la reverser à des intercommunalités moins favorisées.

La capacité d'autofinancement de la commune est donc naturellement en diminution. Monsieur le Maire précise cependant que la saine gestion du budget permet encore de faire des choix politiques, notamment la gratuité des activités péri éducatives et l'aide aux personnes âgées par le biais de participations diverses.

Cependant, cette réduction de la capacité d'autofinancement aura à court terme un impact sur les dépenses d'investissement qui étaient financées jusqu'en 2015 en très grande partie par le virement de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Pour 2016, les principales dépenses seront :

- l'extension du périscolaire et création de la nouvelle restauration scolaire,
- le remplacement du sol de la halle des sports,
- l'aménagement de la piste cyclable rue de l'épine,
- la vidéo protection.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES : 2 075 000 €**

**RECETTES : 2 075 000 €**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**DEPENSES : 1 300 000 €**

**RECETTES : 1 300 000 €**

avec restes à réaliser 2015

**Après avis** favorable de la commission des finances du 31 mars 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2016 tel que présenté, par **chapitre en euros** :

**DECIDE** la réalisation au cours de l'année 2016 des travaux d'équipement et des acquisitions figurant à la section d'investissement du budget ;

**DECIDE** l'attribution des travaux, selon les procédures du Code des Marchés Publics,

**DECIDE** d'accorder au personnel communal toutes les indemnités et primes dont le versement est autorisé par des textes réglementaires, au taux en vigueur, et ce dans la limite de celles dont bénéficient les agents des différents services de l'Etat.

**DECIDE** d'imputer en section d'investissement les biens meubles présentant un caractère de durabilité et dont la valeur unitaire TTC est supérieure ou égale à 228,67 €.

**AUTORISE** le maire à signer au nom de la commune, les différents marchés, contrats ou conventions à venir ainsi que les contrats d'emprunts inscrits dans le budget.

#### **4/ Affectation des subventions aux associations pour 2016**

Monsieur Gérard MARTIN propose l'octroi des montants suivants aux associations dans le cadre des crédits ouverts au BP 2016 et rappelle les principaux critères d'attribution : le nombre d'adhérents, mais également l'implication des associations dans les différentes manifestations communales (journée citoyenne, nocturne cycliste, la course du lion ...).

<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS BUDGET 2016 (article 6574)</b>	
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	<b>SUBVENTIONS</b>
AAPPMA « La Charmontaise »	2 993 €
Ainsi Font Font	425 €
Airsoft	491 €
Amicale philatélique	112 €
Anciens combattants	544 €
Auto Modèle Club Charmontais	216 €
Charmon's les couleurs	175 €
Chorale CAMP'NOTE	466 €
Entente Nommay Vieux-Charmont	2 591 €
Esprit Paintball	431 €
Gymnic Club Charmontais	1 016 €
Karaté do	154 €
Les mômes de Moulin	514 €
Loisirs Animations Sports	583 €
Photo vidéo	519 €
Poussus	510 €
SEP	1 153 €

Tai-jitsu	427 €
Tennis Club Charmontais	423 €
Texas Country	456 €
Volley	331 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>14 530 €</b>
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES HORS CRITERES</b>	
Amicale des pompiers	600 €
Comité des Fêtes	600 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 200 €</b>
<b>ASSOCIATIONS AUTRES</b>	
ADEC (subvention annuelle ordinaire de fonctionnement)	1 264 €
Ecole primaire Noël des élèves	800 €
Ecole maternelle Noël des élèves	650 €
Collectif Petite Enfance (dans le cadre du Contrat Petite Enfance)	99 €
Fédération DDEN	30 €
Jeunes Agriculteurs du Doubs	50 €
Mobilibre	50 €
Nos amis les Chats	100 €
Société Histoire Naturelle	50 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>3 093 €</b>
<b>TOTAL GENERAL EN EUROS</b>	<b>18 823 €</b>

Sur proposition de Monsieur Gérard MARTIN,

**Après délibération : 17 voix pour, 2 abstentions (présidents d'associations)**

#### **Le conseil municipal**

**ADOpte** les propositions de subvention,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les dites subventions.

Monsieur le Maire annonce la création d'une nouvelle association « les épicuriens comtois ».

Monsieur WALTER indique qu'une autre association « la banda stiké » va également s'installer sur Vieux-Charmont.

#### **5/ Avenant 2016 pour le périscolaire et la restauration scolaire**

Madame Fabienne NADOR, Adjointe au Maire, expose l'avenant portant sur l'année 2016 en vue d'assurer les services de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire, intégrant les CLSH (Centres de loisirs sans hébergement) des vacances de février, Pâques, juillet, Toussaint. Le montant prévisionnel à verser pour l'année est de **122 538 €**.

Sur proposition de Madame NADOR, Adjointe au Maire,

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**APPROUVE** la convention proposée et le montant de la participation y afférent,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signature de la convention et au versement de la participation.

Monsieur le Maire fait part de sa satisfaction quant au travail réalisé par les Francas, cependant les hausses répétées de la participation pèsent sur le budget. Il est nécessaire de s'interroger sur l'opportunité de lancer un appel d'offre.

## **6/ Prime annuelle du personnel**

Monsieur le Maire rappelle que la prime annuelle a été portée en 2015 à un montant de 680 € pour un temps complet, réduite en pourcentage selon la quotité horaire réalisée, pour un emploi à temps non complet. Son versement est réalisé en juin et/ou en novembre chaque année à tout agent communal, stagiaire, titulaire ou sous contrat de droit privé, au prorata du temps de travail. Il est proposé, cette année, de passer la prime à **690 € soit une augmentation de 1,5%**.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**VOTE** la prime annuelle,

**CHARGE** le Maire de procéder au versement de la prime annuelle selon les modalités détaillées plus haut.

## **7/ Création de poste pour 6 emplois été 2016**

Comme chaque année, afin de pallier le manque de personnel en période estivale, il est fait appel à de jeunes Charmontais.

Les conditions de recrutement sont les mêmes que les années passées :

- avoir 18 ans révolus,
- être scolarisé ou étudiant,
- n'avoir jamais été embauché dans les services communaux (sauf stagiaire non rémunéré, le cas échéant),
- appréciation du caractère social de la demande, le cas échéant,
- avec une priorité aux jeunes refusés l'année précédente.

Le taux de rémunération est fixé sur le grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, soit l'équivalent du SMIC horaire en vigueur.

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après délibération,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer six contrats « emplois d'été » d'une durée d'un mois chacun, les crédits nécessaires ayant été prévus lors du vote du BP 2016.

## **8/ Modification des tarifs municipaux**

### **8.1/ Inscription à la bibliothèque municipale : prêt des œuvres**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été évoqué la possibilité de se faire prêter des œuvres (peintures notamment) pour toutes les personnes inscrites en bibliothèque. Le contrat a été finalisé. L'emprunteur devra être notamment à jour de sa cotisation à la bibliothèque de Vieux-Charmont et être résident de Vieux-Charmont ou être employé par la commune de Vieux-Charmont.

Il versera en sus un supplément de cotisation de 15 euros par an, pour pouvoir emprunter une œuvre sur une durée de trois mois maximum (quatre œuvres maximum par an).

Après avoir pris connaissance du contrat de location,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modalités du prêt des œuvres.

### 8.2/ Tarifs de location de Rencontres Jean Jaurès

Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par une représentante de BNI (Business Network International). BNI est un réseau d'affaires professionnel basé sur la recommandation mutuelle. Il est organisé en groupes de travail avec un seul représentant par profession.

Ces groupes de travail se réunissent une fois par semaine, le vendredi de 7h15 à 10h dans une salle permettant d'accueillir une quarantaine de personnes.

Louer la salle blanche de 7h à 10h aurait deux incidences : financière car elle apporterait une recette de 100 euros par semaine non négligeable compte-tenu de la baisse sensible de la capacité d'autofinancement et économique par la présence d'entrepreneurs.

Des demandeurs d'emploi pourront participer à ces réunions

Monsieur WALTER ajoute que ces entreprises seront aussi sollicitées pour l'insertion d'encarts publicitaires dans le Vieux-Charmont Infos par exemple.

Cette location demande donc une modification de la délibération du 14 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce changement de tarifs de location de RJJ.

### 9/ Désignation des jurés d'assises - année 2017

Comme chaque année, il appartient au Maire de tirer au sort publiquement à partir de la liste électorale, les noms de six personnes, représentant le triple du nombre de jurés d'assises pour la commune.

Les personnes suivantes ont été tirées au sort :

n°liste	NOM	PRENOM	ADRESSE	DATE NAISSANCE
48	BAEHR	Annie	4 rue Romaine	17/10/1942
845	GRADELER Ep WODEY	Monique	5 rue de Bellevue	14/02/1938
787	THANACOODY	Gyaneshwarr	45 rue des Sources	21/12/1947
863	VARRIER	Corinne	3 impasse Baverey	28/02/1964
481	COURVOISIER	Jean-Pierre	5 impasse du cadran	19/09/1961
309	MISERE	Claude	24 rue de la Harpe	27/01/1965

**Le Conseil Municipal,**  
**PREND ACTE** de la liste des jurés d'assises.

## **10/ Questions diverses**

### **Proposition de Motion pour le soutien de la construction d'une clinique à Montbéliard**

Le Pays de Montbéliard a vu sa dernière clinique privée fermer ses portes à la fin de l'année 2015. Cette fermeture, associée au prochain transfert de l'hôpital de Montbéliard, en janvier 2017, vers le site Médian situé dans le Territoire de Belfort, réduit considérablement l'offre de soins qui doit être proposée à nos Concitoyens.

Au-delà de la nécessaire égalité entre les territoires, nous sommes déterminés à ce que les habitants de notre commune puissent disposer d'une offre de soins de qualité et nous ne pouvons donc nous résoudre à ce déséquilibre médical et au risque auquel la population serait exposée.

La construction d'une clinique à Montbéliard est indispensable et permettra de garantir un équilibre en termes d'accès aux soins sur la zone urbaine Belfort-Montbéliard.

Les élus de la commune de Vieux-Charmont réunis en Conseil Municipal le 04/04/2016 décident de soutenir le projet d'implantation d'une clinique à Montbéliard, conformément d'ailleurs aux autorisations actuellement en cours, dans le schéma d'organisation sanitaire arrêté par l'Agence Régionale de Santé.

### **Informations diverses**

-Madame Renée BARTHES informe que le problème de la fuite d'eau du chéneau de la halle des sports ne semble toujours pas avoir été réglé.

-Monsieur Guy BIGANZOLI : la journée citoyenne a réuni 69 adultes et 12 enfants le 2 avril. Nous sommes donc satisfaits de la participation des habitants de Vieux-Charmont

-Monsieur Yves LENZI demande si les enfants du conseil municipal des jeunes seront présents pour la cérémonie du 8 mai (une fille et un garçon pourraient monter les couleurs).

-Monsieur Guy FRANÇAIS fait le point sur les travaux et projets en cours :

- l'extension du périscolaire connaît des débuts chaotiques en raison de la présence de réseaux enterrés et de cuves de fioul,
- l'achat du terrain rue des Vignoles pour la mise en valeur de la fontaine Baverey est sur le point d'être finalisé,

- le projet de l'ex-caserne des pompiers tarde par contre à se concrétiser. Monsieur FRANÇAIS fait part de son inquiétude et craint que les acquéreurs perdent patience.

-Madame Danielle NIMETZ : repas des poussus le 5 avril.

-Madame Zohra REKIBI informe que sa commission se réunira le 25 avril et que le repas des anciens est programmé le 30 avril.

-Madame Fabienne NADOR : les deux conseils d'école ont eu lieu, pas de remarque particulière lors de ces réunions.

Madame NADOR rappelle que la première réunion pour la mutualisation entre les communes de Grand-Charmont, Nommay et Vieux-Charmont est programmée le 7 avril.

-Madame Isabelle GRILLOT signale le non-respect du code de la route d'un artisan travaillant sur le chantier de la restauration scolaire.

-Madame Emilie FERRANT fait le point sur les trois manifestations qui ont toutes rencontré beaucoup de succès : exposition Charmon's les Couleurs, concert de l'ENM, pièce de théâtre des Zygomatics.

Monsieur WALTER qui remplaçait Madame FERRANT, pour accueillir les artistes lors de la pièce de théâtre, tient à souligner qu'il a particulièrement apprécié leur état d'esprit.

Madame FERRANT informe des manifestations à venir : le « 29 ça conte » le 29 mai, une exposition de peintures « les 7 elles » début juin et la fête de la musique le 24 juin.

-Monsieur Patrick WALTER : la commission infos se réunira le 6 avril.

Séance levée à 22H15



Noms Prénoms	Présents	Absents excusés	Signatures
DUFOUR Henri-Francis, Maire	X		
FRANCAIS Guy 1 <sup>er</sup> Adjoint	X		
REKIBI Zohra, 2 <sup>eme</sup> Adjointe	X		
WALTER Patrick, 3 <sup>eme</sup> Adjoint	X		
NADOR Fabienne, 4 <sup>eme</sup> Adjointe	X		
MARTIN Gérard, 5 <sup>eme</sup> Adjoint	X		
FERRANT Emilie, 6 <sup>eme</sup> Adjointe	X		Arrive au point N°5
BIGANZOLI Guy, Conseiller Municipal Délégué	X		
BARTHES Renée	X		
BERNIER Annie	X		
FAURE Etienne	X		
FONTAINE Sandrine			Donne procuration à Madame Fabienne NADOR
HUG Loris		X	Donne procuration à Monsieur Patrick WALTER
KUBICKI Barbara		X	Donne procuration à Madame Isabelle GRILLOT
LENZI Yves	X		
NIMETZ Danielle	X		
ROSSETTO Pierre		X	
SONNET Isabelle	X		
WIGNO Rémy	X		
ZELLER Séverine	X		